



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 14 novembre 2024

Délibération n°24-128

**OBJET : DYNAMISME ECONOMIQUE**

**Autorisation d'ouverture dominicale des commerces en 2025**

**Date de la convocation : le 7 novembre 2024**

**Nombre de membres en exercice : 33**

**Nombre de présents : 27**

**Nombre de votants : 33**

**Ayant donné procuration : 6**

**Absents excusés : 6**

**Absents : -**

*L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Brice RAVIER, Maire d'Amboise.*

**Étaient présents** : M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Karine ROUMANEIX, M. Sylvain GREVEDON, M. Luc FAVIA, M. Yves AGUITON, Mme Régine FAVIA, Mme Sylvie GÉRARD, M. Vincent RALLE, Mme Corinne SIMONEAU, Mme Marie-France HUREAU, M. Ahmet BOZDAG, Mme Céline PROUTEAU, M. Pascal AULAGNET, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Thomas SORET, Mme Josette GUERLAIS, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Thierry BOUTARD, Mme Régine MALASSIGNÉ.

**Absents Excusés** : Mme Evelyne LATAPY donne pouvoir à M. Vincent RALLE, M. Claude VERNE donne pouvoir à M. Brice RAVIER, Mme Isabelle GAUDRON donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, M. Benjamin PATERNOTTE donne pouvoir à M. Alain DESHAYES, M. Bernard PÉGEOT donne pouvoir à Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Marc LÉONARD donne pouvoir à Mme Jacqueline MOUSSET.

**Absent** : -

**Secrétaire de Séance** : Mme Karine ROUMANEIX

\*\*\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu l'article L.3132-26 du Code du Travail, qui prévoit que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, le Maire peut décider d'autoriser

L'ouverture dominicale de ces commerces dans la limite de douze dimanches par année civile, après avis du Conseil Municipal ;

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu la délibération du conseil communautaire du Val d'Amboise du 7 novembre 2024 ;

Vu l'avis de la commission dynamisme économique du 24 octobre 2024 ;

Considérant que la loi fixe comme principe qu'aucun salarié ne peut travailler dans un commerce le dimanche ;

Considérant que la commune peut autoriser jusqu'à 12 ouvertures dominicales dérogatoires par an pour les commerces ;

Considérant que le Conseil Communautaire a été saisi pour examen de cette demande, par courrier en date du 21 octobre 2024 ;

Considérant l'avis du conseil communautaire du Val d'Amboise sur les dates présentées par la ville pour déroger au repos dominical dans les commerces de détails ;

Considérant l'avis favorable de l'Union des Commerçants du Val d'Amboise ;

Considérant que la liste des dimanches concernés doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante ;

Pour 2025, les dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail d'Amboise concerneraient les dimanches suivants :

- 12 janvier (1er dimanche des soldes d'hiver)
- 20 avril (week-end de Pâques)
- 08 juin (week-end de Pentecôte)
- 29 juin (1er dimanche des soldes d'été)
- 13 juillet (veille de la fête nationale)
- 17 août (week-end de l'assomption)
- 31 août (période de rentrée scolaire)
- 07 septembre (période de rentrée scolaire)
- 07, 14, 21 et 28 décembre (fêtes de fin d'année)

**Le Conseil Municipal, après délibération, décide à la majorité avec 32 voix POUR et 1 voix CONTRE :**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ouverture dominicale de ses commerces les 12 janvier, 20 avril, 08 et 29 juin, 13 juillet, 17 et 31 août, 07 septembre, 07, 14, 21 et 28 décembre 2025.

**POUR : 32** (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Karine ROUMANEIX, M. Sylvain GREVEDON, M. Luc FAVIA, Mme Evelyne LATAPY, M. Yves AGUITON, Mme Régine FAVIA, Mme Sylvie GÉRARD, M. Claude VERNE, M. Vincent RALLE, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Corinne SIMONEAU, Mme Marie-France HUREAU, M. Ahmet BOZDAG, Mme Céline PROUTEAU, M. Pascal AULAGNET, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Benjamin PATERNOTTE, M. Thomas SORET, M. Bernard

PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Thierry BOUTARD,  
Mme Régine MALASSIGNÉ)

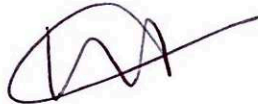
**CONTRE : 1** (Mme Sandra GUICHARD)

**ABSTENTION : 0**

POUR EXTRAIT CONFORME,

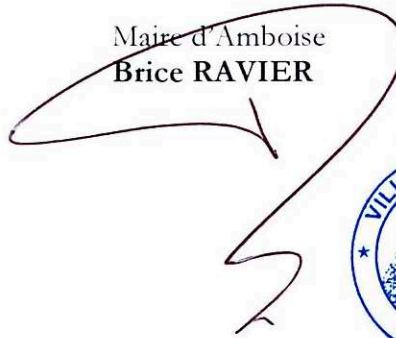
La secrétaire de séance,

**Karine ROUMANEIX**



Maire d'Amboise

**Brice RAVIER**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (238 rue de la Bretonnerie-45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.